

Conseil municipal du 27 novembre 2023

Présents : Jacqueline LARTIGUE, Alain MICHEL, Isabelle BERNARD, Pascal BERNARD, François AUDIGNON, Maxence PEYROU, Josiane GUILLON, Jean Louis DOS SANTOS, Sarah CASTILLO, Frédérique GALLITRE, Didier ROSEC.

Procurations : Amandine WISNIEWSKY à Pascal BERNARD, Didier ROSEC à Didier LAMBERT

Secrétaire de séance : Pascal BERNARD

Absente : Delphine LUMALE, Patrick ANDRE.

1. Adoption du PV précédent

Vote à l'unanimité.

2. Attribution des marchés Lot5 et 6

Jacqueline LARTIGUE rappelle des détails des marchés considérés suite à la mise en liquidation de l'artisan. La nouvelle entreprise TOULOUSE a été choisie à la suite du nouvel appel d'offre. Le montant initial était de 8012,40 TTC.

Frédérique GALLITRE demande quel est le nouveau montant du devis : 15237 TTC

Les autres devis n'ont pas été revus.

Votes à la majorité, 10 votes pour, 3 abstentions

3. Attribution des marchés zones artisanales de Boullisse

Jacqueline LARTIGUE explique que lors de la réunion de la commission appel d'offre, c'est la société EUROVIA qui a été choisie : 142065.18 TTC

Frédérique GALLITRE demande quel est le montant de la vente des terrains. La vente des terrains est estimée à 80000 euros de recettes. La commune percevra des rétributions quand les entreprises se seront installées car un pourcentage de l'ordre de 3% de la taxe d'aménagement sera reversé à la commune. Compte tenu de la vente d'autres terrains constructibles près de la barre de la fonderie, la commune ne s'endettera pas pour cet investissement.

Vote à l'unanimité.

4. Décisions modificatives – Natura 2000 - Matériel

Pour la zone humide, la somme de 1 000 € n'avait pas été prévue. Pascal BERNARD rappelle qu'il s'agit d'une avance qui fera l'objet d'un remboursement par l'état à hauteur de 80%. Le montant total du projet s'élève à environ 12000 €, et le coût pour la commune est d'environ 1200 €

De plus l'achat de la sauteuse pour la cantine n'avait pas été prévu au budget. Il est donc nécessaire de faire les virements de crédits suivants :

- Article 2152 Opération 105 : - 6 000 €
- Article 2128 Opération 109 : + 1 000 €
- Article 2188 Opération 36 : + 5 000 €

Vote à l'unanimité

5. Décision modificative - Personnel

Compte tenu des arrêts maladie d'un agent, il a été nécessaire de le remplacer par des prestataires du CAT de Captieux. C'est pourquoi, un montant de 12 000 de l'article 615221 sera viré à l'article 6218 pour le même montant

Pascal BERNARD explique que l'assurance souscrite pour la commune paiera en partie les revenus de l'absence de l'employé.

6. Ligne de trésorerie pour Boullisse

Pour pouvoir faire les travaux de viabilisation de la zone de Boullisse en attendant la vente des terrains, il est nécessaire de faire une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000€, 3.968% frais de dossier 125€ commission d'engagement 120 €.

Tant que la viabilisation n'est pas faite, il est interdit de procéder à cette vente

Vote à la majorité de 10 voix, 3 abstentions.

7. Contrat d'accroissement temporaire d'activité

Jacqueline LARTIGUE réexplique que la poste a des heures d'ouverture similaires à celles de la Mairie. Comme ces horaires changent, il faut refaire la convention avec la Poste.

De plus Gladys ne peut plus faire la cantine du fait de son temps de travail. C'est pourquoi Jacqueline LARTIGUE a trouvé une personne qui fera 1h30 le matin et 1h30 le soir.

Il s'agit d'une réalité, le nombre d'enfants a fortement augmenté depuis la nouvelle mandature et aucune démarche n'a été faite à l'époque de l'ancienne mandature pour signer une convention avec la CAF, si bien que seule la commune supporte le coût de la garderie estimé à plus de 30000 euros par an.

Jacqueline LARTIGUE négocie avec la CAF et la CDC mais la CAF ne veut pas agréer une commune supplémentaire. Il n'y aura donc pas de clause légale à cette garderie néanmoins indispensable.

Maxence propose de fermer la poste plus tôt au lieu d'embaucher une personne supplémentaire jusqu'au mois de juin.

Jacqueline LARTIGUE propose de tester ces horaires jusqu'à juin et de réévaluer cette solution en juin 2024.

Vote à la majorité de 9 voix, 1 abstention et 3 votes contre.

8. Horaires agence postale

Horaire d'agence postale – signature nouvelle convention

Horaire des horaires de la poste 9h 12h – 14h 16h30 les Lundi, Mardi, Jeudi, le Vendredi de 14h 15h30 et le Mercredi de 9h à 11h30.

Vote à la majorité de 10 voix, 3 votes contre.

9. Vente RENAULT KANGOO

Le garagiste qui a vendu le camion a repris la voiture pour 150€

Vote à l'unanimité de 13 voix

10. Jacqueline LARTIGUE propose d'ajouter un point à l'ODJ

Au dernier conseil d'école, les maitresses ont décidé d'aller au cinéma avec les enfants du RPI. Cudos a déjà délibéré pour payer une place de cinéma aux enfants et les bus. La commune de Bernos-Beaulac délibère pour payer sa part soit 525 € et pour procéder au virement suivant :

- Article 615221 : - 600 €
- Article 657382 : + 600 €

Vote à l'unanimité de 13 voix.

11. Questions diverses

Jacqueline LARTIGUE explique qu'il est coutumier de faire un cadeau à l'association 'les nuits atypiques', association de St Macaire pour le prêt du gîte et la fourniture des repas.

Des élus réagissent concernant le prêt du gîte et du don des repas à cette association qui n'appartient pas à la commune. Des associations Beaulacaises n'ont pas ce privilège.

F GALITRE rappelle que cette association effectue une restitution de ces travaux à 2 reprises, à un public au gîte et à l'école de Bernos.